



Service de lutte contre la violence domestique

# Violence domestique dans le canton de Berne

## Rapport annuel 2021 – résumé

### Introduction

Le terme "violence domestique" désigne tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime.<sup>1</sup>

La violence domestique s'inscrit dans un contexte de proximité émotionnelle et de dépendance. Le lien affectif à l'auteur, l'absence de possibilité de distanciation ou la dépendance sociale ou financière constituent autant de difficultés, pour les personnes concernées, à chercher de l'aide.

Dans le canton de Berne, divers acteurs et spécialistes s'engageaient déjà dans la lutte contre la violence domestique et la protection des personnes concernées avant la ratification par la Suisse de la Convention d'Istanbul. Les mesures prises comprenaient par exemple des interventions ou consultations en vue de mettre un terme à la violence, la poursuite pénale des infractions, la protection et la revalorisation des victimes, la recherche de dialogue avec les personnes violentes et le travail avec ces dernières visant à améliorer leur comportement (sur une base volontaire ou obligatoire). Les tâches accomplies par les différents acteurs sont décrites au gré des chapitres du rapport annuel sur la violence domestique dans le canton de Berne (disponible en allemand).

### Rapport annuel 2021

La statistique policière de la criminalité 2021 en témoigne: le domicile n'est pas un lieu sûr. Dans l'analyse des lieux où sont commis les actes de violence, il occupe la première place. Dans le canton de Berne, 1929 actes de violence y ont été commis en 2021. Cependant, en particulier dans la sphère domestique, les chiffres collectés ne reflètent qu'une infime partie de la réalité. Un grand nombre de cas de violence domestique ne parviennent pas à la connaissance des autorités. Les données policières indiquent en effet que seules un peu plus de la moitié des 1449 affaires de violence domestique enregistrées par la police (52,6 %) font l'objet d'une dénonciation (762 au total). Dans 687 cas (47,4 %), la victime a renoncé à effectuer une dénonciation.

Comme les années précédentes, les principales victimes sont des femmes (72 %), tandis que les personnes violentes sont majoritairement des hommes (76 %). Toutefois, les données montrent que toutes les constellations sont possibles, aussi s'agissant de la relation entre les personnes

<sup>1</sup> Article 3, lettre *b* de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique conclue le 11 mai 2011 (Convention d'Istanbul; RS 0.311.35), ratifiée par la Suisse le 14 décembre 2017 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2018

concernées. La part des violences affectant une relation entre parent et enfant était d'environ 15 pour cent, tandis que la plupart des actes de violence s'inscrivaient dans une relation de couple existante ou passée (75 %).

Même si elles ne procèdent pas à une dénonciation, les personnes touchées par la violence domestique bénéficient du soutien des services d'aide aux victimes et des maisons d'accueil pour femmes. Le rapport du Service de lutte contre la violence domestique (SLVD) énumère les autres acteurs actifs dans le système d'aide et d'intervention du canton de Berne et comporte des informations et des chiffres relatifs à leurs activités en 2021.

Le rapport fait état d'une situation relativement stable en comparaison des années précédentes. Seule tendance qui se confirme: les personnes violentes s'adressent toujours davantage aux services de consultation pour participer à des entretiens individuels ou à des groupes de parole. Par ailleurs, à l'image de 2020, la part des entretiens avec les personnes violentes a connu une baisse de dix pour cent par rapport au total des avis de police obtenus.

- En 2021, les services d'aide aux victimes ont fourni un nombre important de prestations pour des femmes, des enfants et des hommes. Ils ont consacré plus de 6000 heures de consultation aux personnes concernées<sup>2</sup>. De plus, 141 femmes et 122 enfants ont trouvé refuge dans des maisons d'accueil durant 41 nuits en moyenne.
- Trois groupes de parole ont permis de venir en aide aux enfants et d'aborder avec eux la question de la violence domestique à laquelle ils sont exposés.
- En moyenne, sept appels par jour sont parvenus au service d'assistance téléphonique AppElle, destiné aux personnes touchées par la violence domestique.
- Comme les années précédentes, le service spécialisé en matière de harcèlement de la ville de Berne reçu plus de 100 personnes concernées par cette problématique.
- Les préfectures ont mené 235 entretiens avec des personnes violentes.
- Au moins une personne par semaine s'est annoncée auprès du SLVD pour participer à la consultation en matière de violence. 19 personnes issues du canton de Berne ont suivi une thérapie auprès du Service pour auteur-e-s de violences conjugales (SAVC), rattaché au Centre neuchâtelois de psychiatrie.
- Le service bernois spécialisé en matière d'actes de violence a fourni 551 heures de consultation en faveur de 110 personnes.
- Le canton de Berne a octroyé une autorisation de séjour à titre autonome à une personne pour cause de mariage forcé (cas de rigueur en vertu de l'article 50 de la loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration, LEI; RS 142.20).
- Le Centre universitaire d'urgence de l'Hôpital de l'Île a pris en charge une personne par semaine pour cause de violence domestique.
- Le Groupe de protection des enfants de l'Hôpital de l'Île est parvenu à la conclusion que 62 des 360 cas qui lui étaient confiés étaient liés à de la violence domestique; il a pris des mesures ou formulé des recommandations en conséquence.

---

<sup>2</sup> Les données du service spécialisé en matière de violence domestique de la ville de Berne ne sont pas prises en compte.

Le rapport annuel contient davantage d'informations et de chiffres en lien avec les activités des acteurs du système de soutien et d'intervention bernois dans le domaine de la violence domestique. Il aborde notamment les sujets suivants.

- Cas de violence domestique enregistrés par la police
  - o Chiffres
  - o Personnes impliquées
  - o Faits constitutifs de l'infraction
- Évaluations et mesures après une intervention de police
  - o Entretiens avec les personnes violentes menés par les préfectures
  - o Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte
  - o Procédure pénale du fait de violence domestique
  - o Justice civile
- Conseil et soutien aux adultes et aux enfants concernés par la violence domestique
  - o Services d'aide aux victimes et maisons d'accueil pour femmes
  - o Service d'assistance téléphonique AppElle
  - o Services spécialisés en matière de violence domestique et de harcèlement de la ville de Berne
  - o Consultations médicales à l'Hôpital de l'Île
  - o Groupes de parole pour enfants
- Consultations pour personnes violentes
  - o SLVD
  - o SAVC
  - o Service bernois spécialisé en matière d'actes de violence
- Droit de séjour, violence domestique et mariage forcé

Le rapport annuel est le fruit d'une collaboration entre le SLVD et les services, autorités et institutions qui s'engagent contre la violence domestique dans le canton de Berne.

Vous trouverez le rapport dans son intégralité en allemand sur la page web du SLVD: [www.be.ch/slvd](http://www.be.ch/slvd)  
>> Publications >> Rapport sur la violence domestique